Bilan 2025 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

RAPPORT 2025 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la paroisse de

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Code géographique : 51090

Région administrative : Mauricie (4)

Complété par

Jean-René Duplessis
le
29 juillet 2026

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA depuis le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	**Action réalisée.**

Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. **Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2021.**	**Action réalisée.**
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. **Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2023.**	**Action réalisée.**

Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, depuis le **1er septembre 2023.** Réaliser 50% des travaux depuis le **1er septembre 2025.**	**Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.**
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le **1er septembre 2027.**	Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le **1er septembre 2027.**	**Le contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 21 robinets d'arrêt accessibles est facultatif , mais recommandé annuellement de façon préventive.**
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, depuis le **1er septembre 2025.**	**Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.**
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, depuis le **1er septembre 2025.**	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.

Sensibilisation des citoyens	
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2025, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2027**.	4 actions sont requises pour le 1er septembre 2027. La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2025.
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2025, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2027**.	4 actions sont requises pour le 1er septembre 2027. La municipalité a réalisé 8 actions au bilan 2025.

Installation de compteurs d'eau	
Si la municipalité dépasse un des objectifs à un bilan subséquent, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel sera requise progressivement dans un délai de 3 ans.	Secteur résidentiel Installation facultative
	Secteur non résidentiel Installation facultative
Relever les compteurs d'eau **annuellement**.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

Commentaires généraux
Après analyse approfondit avec l'équipe du MAMH (18 septembre 2026) , il a été convenu d'accorder votre demande d'exemption l'installation de compteurs. La demande est donc levée et l'approbation du Bilan 2025 possible. Cela étant dit, il n'est pas possible d'avoir une deuxième exemption dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, donc tout prochain dépassement des objectifs entrainera une demande définitive d'installation des compteurs d'eau dans tous les non résidentiels et un échantillon résidentiel représentative du réseau, avec un délai de mise en place de 3 ans comme lors de la demande initiale.

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

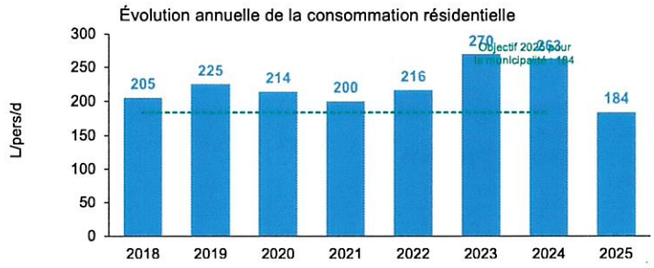
Résultats pour le réseau 1 : Saint-Étienne-des-Grès	Résultat 2025	Objectif 2025
Indice de fuites dans les infrastructures :	1,3	≤ 2,0
Résultat de validité des données :	57	≥ 50
Pression moyenne du réseau :	32 mètres d'eau	

*Ce réseau a un indice de demande limitée par la capacité.

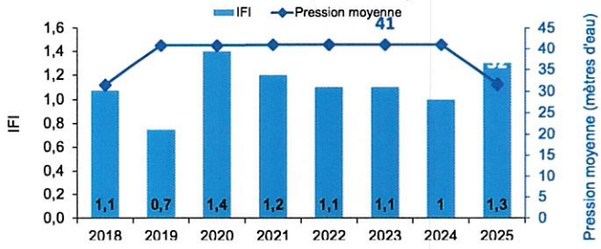
Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!
Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

Résultats pour l'ensemble de la municipalité	Résultat 2025	Objectif 2025
Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	1,3	≤ 2,0
Consommation résidentielle estimée :	184 L/pers/d	≤ 184 L/pers/d
Quantité d'eau distribuée :	218 L/pers/d	

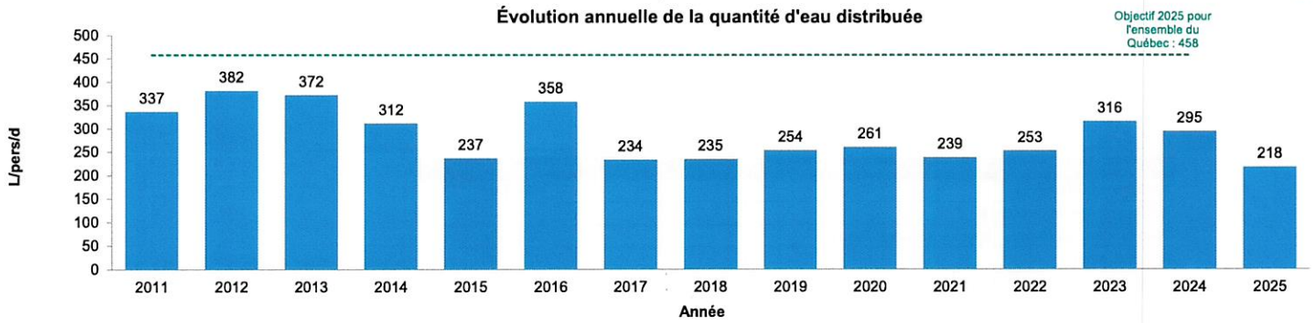
Évolution annuelle de la consommation résidentielle



Évolution de l'IFI et de la pression moyenne



Évolution annuelle de la quantité d'eau distribuée



Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQEEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser ,355 ML d'eau annuellement.
À titre comparatif, ce volume représente la consommation anuelle de 4 canadiens moyens.

Les données des bilans antérieurs et de l'ensemble du Québec sont également disponibles sur le site de la SQEEP : Cartographie, bases de données et rapport annuel

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

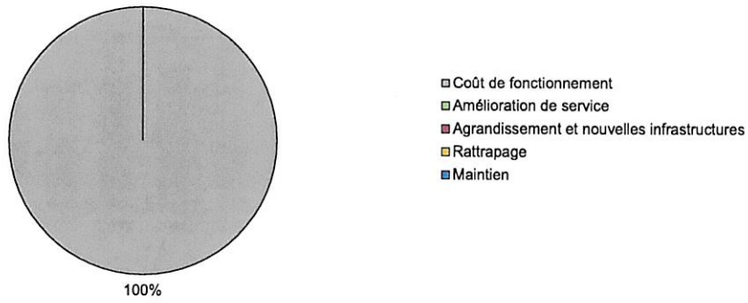
COÛT

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	2,38 $/m³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,00 $/m³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,00 $/m³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 $/m³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,00 $/m³
Coût des services d'eau	2,38 $/m³

Répartition des composantes du coût des services d'eau

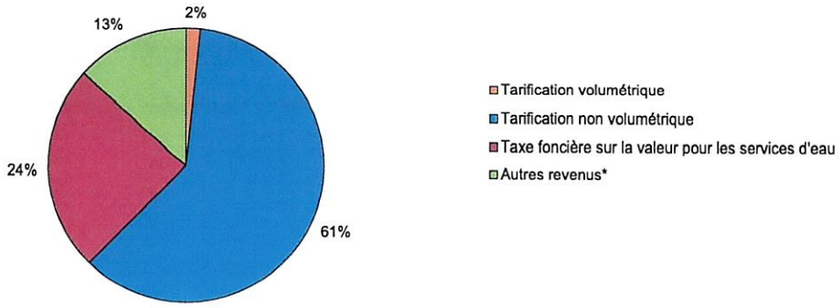


5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,04 $/m³
Tarification non volumétrique	1,44 $/m³
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,58 $/m³
Autres revenus*	0,32 $/m³
Revenus affectés aux services d'eau	2,38 $/m³

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



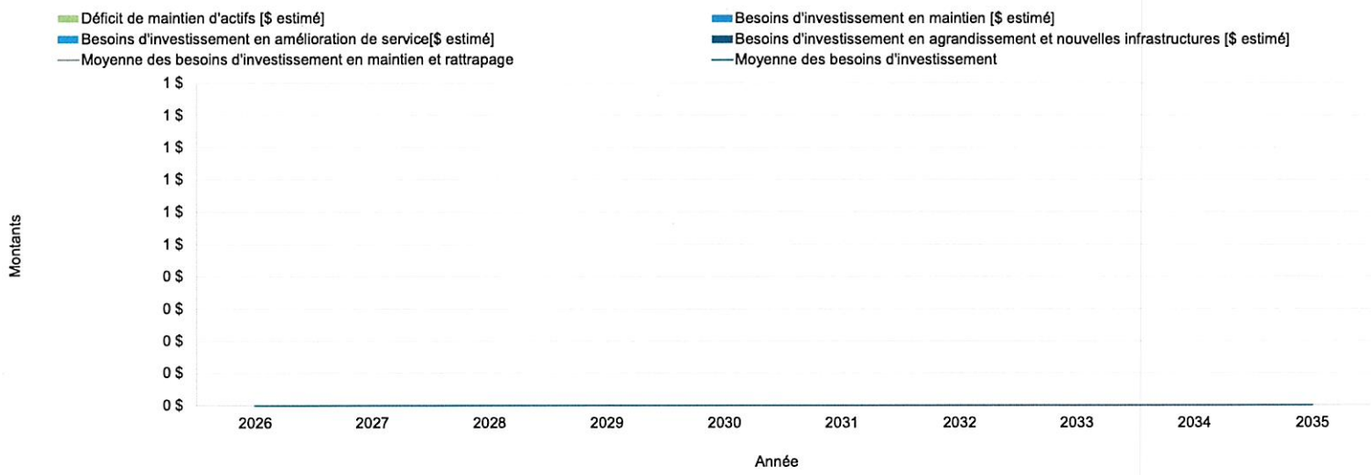
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2026	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
2027	0 $		0 $	0 $	0 $
2028	0 $		0 $	0 $	0 $
2029	0 $		0 $	0 $	0 $
2030	0 $		0 $	0 $	0 $
2031	0 $		0 $	0 $	0 $
2032	0 $		0 $	0 $	0 $
2033	0 $		0 $	0 $	0 $
2034	0 $		0 $	0 $	0 $
2035	0 $		0 $	0 $	0 $
Total	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP
Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : Site web de la SQEEP

Année du bilan : 2025 — Municipalité : Saint-Étienne-des-Grès (51090)

Bilan 2025 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

AUDIT DE L'EAU

Un audit de l'eau de l'AWWA est à compléter pour chaque réseau de distribution d'eau potable distinct. Afin d'incorporer les données des audits de l'eau de l'AWWA, il faut les importer à l'aide de la macro d'importation présentée à l'article 3.1 de l'onglet « Identification». L'ensemble des cases blanches seront complétées à la suite de l'importation. Les cases grises doivent être complétées.

			Logements dans le périmètre urbain (2025) :	1 283
A	Nombre de réseaux de distribution dans la municipalité :	1	Nombre de logements au rôle 2026 :	2 045
			Population au décret 2025 :	4 694

RÉSEAU 1 : Saint-Étienne-des-Grès

SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1.1	Nom du réseau de distribution :	Saint-Étienne-des-Grès			
1.2	Numéro du MELCC du réseau de distribution :	X0008519			
1.3	Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	1 229	log	Statistiques	
1.4	Personnes par logement :	2.60	pers/log	2.30	pers/log
1.5	Population résidentielle et permanente desservie par ce réseau de distribution :	3 195	pers		
1.6	Longueur de ce réseau de distribution :	30.789	km		
1.7	Nombre de branchements de service :	1 274			
1.8	Longueur moyenne des branchements de service côté usager :	8.0	m		
1.9	Pression moyenne au point représentatif du réseau :	32	mètres d'eau		
1.10	L'ensemble des installations de production d'eau potable a fonctionné pendant au moins une journée à plus de 90 % de sa capacité maximale nominale :	Oui			
1.11	Au moins deux avis de restriction d'utilisation d'eau ont été émis lors d'une sécheresse, au cours des 5 dernières années :	Non			
1.12	Des investissements, dont l'objectif est d'augmenter la capacité des installations de production d'eau potable d'un réseau, sont prévus dans les 10 prochaines années :	Oui			
1.13	Consommation résidentielle estimée :	214.958	ML/an	175	m³/log/an
1.14	Eau distribuée :	254.204	ML/an	218	l/pers/d
1.15	Pertes d'eau réelles (PER) :	27.561	ML/an		
1.16	Pertes d'eau réelles inévitables (PERI) :	21.117	ML/an		

SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Résultat		Objectif	
2.1	Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	**1.3**		**≤ 2,0**	
2.2	Consommation résidentielle estimée :	**184**	l/pers/d	**≤ 184**	l/pers/d
2.3	Résultat de validité des données de l'audit de l'eau AWWA :	**57**		**≥ 50**	

SECTION 3 - COMMENTAIRES

Commentaires de la municipalité, s'il y a lieu :

Art 1.13: La consommation résidentielle estimée est passée de 303,768 ML en 2024 à 214,958 ML en 2025, la municipalité n'a aucune explication pour cette variation.
A1.14 : L'eau distribuée est passée de 339,820 ML en 2024 à 254,204 ML en 2025, la municipalité a eu une plus petite consommation donc a produit moins d'eau, aucune autre explication n'a été fournit
Art 2.1: L'indice des fuites dans les infrastructures est passé de 1 à 1.3 , aucune explication n'a été fournie par la municipalité
Art 2.2 : Pour calculer la consommation résidentielle, un prorata des logements résidentiels et des branchements non résidentiels a été pris en compte.
Sur le réseau, il y a 1229 logements résidentiels et 45 branchements non résidentiels actifs sans compteur d'eau et non relevé. La consommation résidentielle est estimée par le calcul suivant :
Consommation non mesurée et facturée * nombre de logements résidentiels / (logements résidentiels + branchements non résidentiels actifs)
=222,829 ML *(1229/(1229+6+39)) = 214,958 ML

Commentaires du MAMH, s'il y a lieu :

Méthode d'analyse sur le réseau : Analyse de débit de nuit

SECTION 4 - VALIDATION

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté